

RENOUVELLEMENT DU PARC ÉOLIEN DE SAINT-SERVANT ET LIZIO (56)

3 à 4 éoliennes

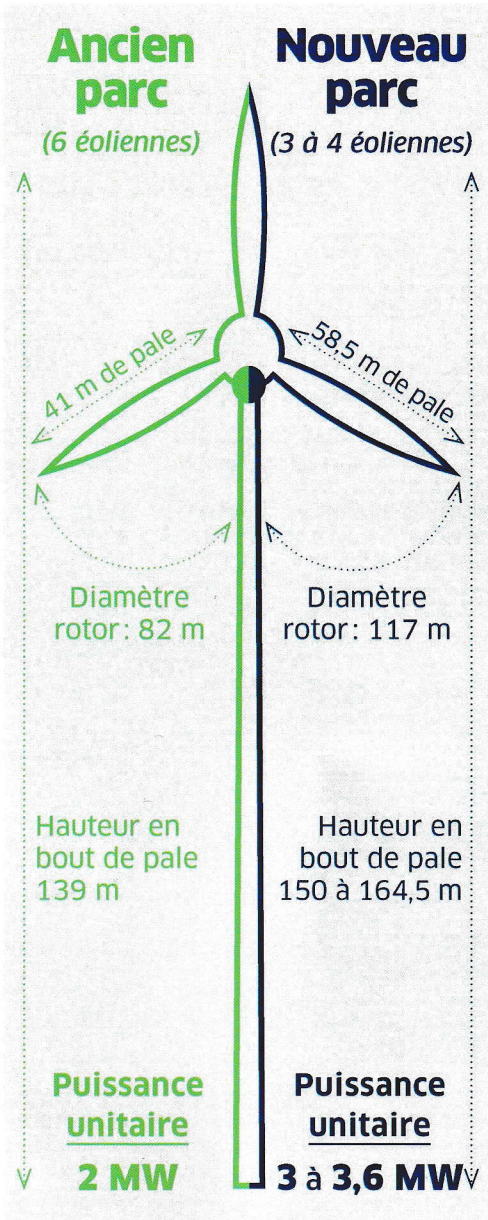
pour une puissance totale

installée de **9 à 14,4 MW**

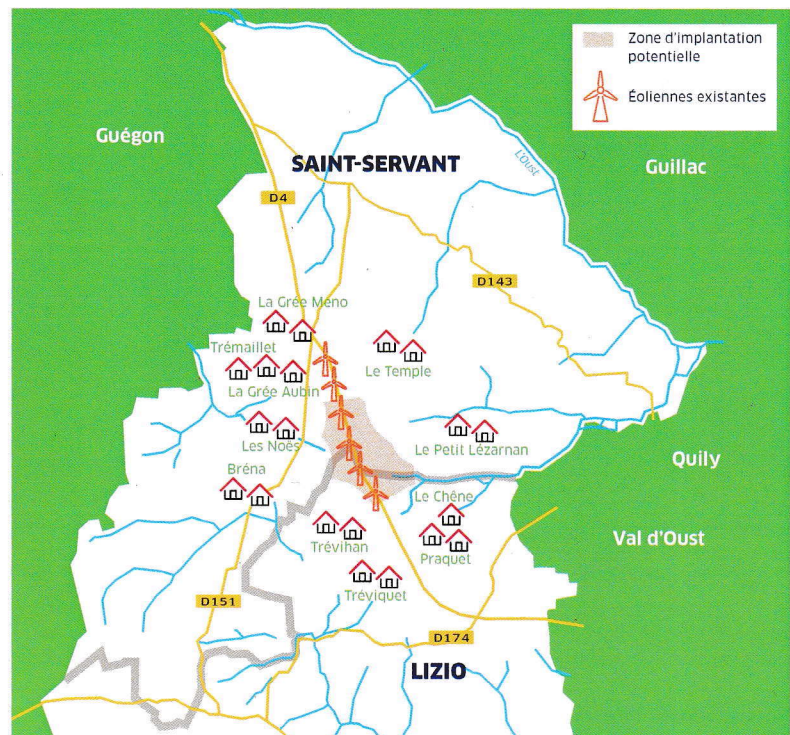


ENGIE
Green

Le renouvellement du parc de Saint-Servant en quelques chiffres



- 3 à 4 éoliennes
- Puissance de chaque machine: 3 à 3,6 MW
- Puissance totale: 9 à 14,4 MW
- Hauteur maximale en bout de pale: 150 m à 164,5 m



	Avant (parc actuel)	Après (projet de renouvellement)
Nombre d'éoliennes	6	3 à 4
Longueur d'une pale	41 m	58,5 m
Diamètre du rotor	82 m	117 m
Hauteur en bout de pale	139 m	150 m à 164,5 m
Puissance unitaire	2 MW	3 à 3,6 MW
Nombre d'habitants alimentés	8 300 ¹	9 000 à 14 400 ²


1. Données du parc en exploitation en 2021.
2. Calcul prévisionnel (Source : RTE 2020).

Un renouvellement nécessaire et pertinent

- Mis en service en 2010, le parc éolien de Saint-Servant fait l'objet d'une étude de renouvellement. En fonction du calendrier d'autorisation du nouveau parc, les machines sur site approcheront des 20 ans lors du démantèlement, une durée de vie cohérente pour ce modèle d'éoliennes.
- La qualité du site et son potentiel éolien ont motivé la société ENGIE Green à mener un projet de renouvellement du parc éolien pour remplacer les éoliennes actuelles par des nouvelles plus performantes en nombre réduit.
- Le fait de réduire le nombre d'éoliennes et de les espacer permettra de minimiser les pertes de production par effet de sillage. De ce fait, le futur parc produira, au moins, autant d'électricité qu'actuellement, voire davantage, et ce avec un nombre réduit d'éoliennes.
- Les avancées technologiques permettent également de réduire les potentiels impacts sonores et environnementaux du parc grâce à l'installation de serration sur les pales (imitation du vol silencieux du hibou) et la mise en place d'un bridage plus fin sur les machines.

Un projet énergétique de territoire

Études et concertation



Réunions avec les élus des communes et accord de principe pour le renouvellement

Novembre 2021


Prise de contact avec les propriétaires fonciers

Janvier-juillet 2022




Lancement des études environnementales

2022-2023




Installation du matériel de mesure de vent



Études environnementales, acoustiques, paysagères et de biodiversité

Bilan des études et choix de l'implantation finale des éoliennes

Début 2023



Dépôt du dossier en Préfecture du Morbihan

2^e trimestre 2023

L'étude du potentiel éolien: installation d'un matériel de mesure de vent (LIDAR)



Lieu-dit: Trémaillet

Technologie utilisée : laser

Le LIDAR (*Light Detection And Ranging*) est un instrument de mesure qui utilise les ondes lumineuses émises par un laser pour obtenir la vitesse et la direction du vent. Le principe de mesure est basé sur l'effet Doppler: les ondes lumineuses sont émises en direction de l'atmosphère (selon un angle de 28° par rapport à la verticale), et selon les quatre directions cardinales (ouest, nord, est, sud).

Les ondes lumineuses sont réfléchies par les différentes particules contenues dans l'air (pollens, poussière, humidité...). Le LIDAR mesure le temps de trajet du laser et analyse, selon les quatre directions, les fréquences des ondes réfléchies par les particules. Il en déduit ainsi la direction et la vitesse du vent sur plusieurs hauteurs de mesures (de 40 à 200 mètres).

Ce matériel est installé depuis juillet 2022, à proximité du parc éolien. Il restera en place pour une durée de 12 mois afin d'affiner les données de vent dont nous disposons avec le parc actuel.



À propos d'ENGIE Green

Acteur de référence des énergies renouvelables en France, ENGIE Green a développé une expertise forte dans les domaines du développement, de la construction et de l'exploitation des parcs éoliens et solaires. 600 collaborateurs et collaboratrices réalisent avec les acteurs locaux des projets sur-mesure qui valorisent le potentiel de chaque territoire. Au 1^{er} janvier 2022, les parcs exploités par ses équipes représentent 2056 MW éoliens et 1440 MWc solaires installés (soit une production annuelle d'énergie verte injectée sur le réseau équivalente à la consommation de plus de 3 millions d'habitants) et 5,5 GW de projets sont en développement. Ses 22 agences en France se situent au cœur des territoires d'implantation des parcs et favorisent une certaine proximité avec les acteurs locaux.

Foire aux questions

Faut-il craindre le bruit d'une éolienne ?

Non. Les parcs éoliens sont soumis à des exigences réglementaires strictes en termes d'émissions sonores.

De nombreuses innovations technologiques permettent à la fois d'optimiser leur implantation pour limiter leur impact sonore et de diminuer le bruit produit par des éoliennes. Ainsi, les pales des éoliennes reprennent aujourd'hui le design des ailes de hibou afin d'être plus silencieuses.

Un suivi acoustique post-implantation régulier garantit le respect de cette réglementation, la plus stricte d'Europe. Les nouvelles éoliennes installées auront des émissions sonores plus faibles que les précédentes.

Quelles seront les retombées économiques du territoire ?

Un parc éolien induit des retombées économiques sur le territoire via le versement de taxes. D'après France Énergie Éolienne, les retombées économiques annuelles d'un parc éolien sont estimées à 7000 €/MW pour le bloc communal (commune et communauté de communes) et 3000 €/MW pour le département (*estimations non contractuelles*).

Les propriétaires perçoivent un loyer au titre de l'utilisation de leurs parcelles et les exploitants agricoles sont également indemnisés.

Des retombées pour les entreprises locales durant la phase de construction.

Qu'en est-il de la valeur de mon habitation ?

Le prix d'un bien immobilier varie en fonction de nombreux paramètres: localisation géographique, cadre de vie, travail, services de proximité, etc. Il ne peut être imputé à la seule présence d'éoliennes à proximité de ce même bien. Parmi les habitations les plus

proches du parc en exploitation, certaines ont été récemment vendues et ce, dans les prix de marché de la commune.

Comment démantèle-t-on un parc éolien ?

Le démantèlement d'un parc éolien est réglementé depuis la loi Grenelle II (Décret du 23 août 2011 - art. R. 553-6, modifié le 22 juin 2020 et le 10 décembre 2021).

Il comprend l'ensemble du processus de recyclage des installations:

- le **démontage des éoliennes, postes et câbles électriques**,
- l'**excavation totale des fondations** et le remplacement par des terres similaires au terrain d'origine,
- le **décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès** et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation,
- la **valorisation ou l'élimination des déchets** de démolition et de démontage d'une éolienne dans des filières dûment autorisées à cet effet.

Le démantèlement des installations éoliennes est à la charge de l'exploitant du parc éolien qui constitue les **garanties financières nécessaires à la remise en état du site**, avant même sa mise en service, conformément à la Réglementation.

Le montant, fixé par arrêté ministériel, a été revu depuis le 1^{er} janvier 2022: il dépend de la puissance de l'éolienne et s'élève à 25000 € par MW, avec un minimum de 50000 € par éolienne. Par exemple, pour une éolienne de 3 MW le montant sera de 75000 €.

De ce fait, le propriétaire d'un terrain sur lequel est installée une éolienne, ou la Mairie d'implantation du parc, n'aura donc jamais à prendre en charge le coût de démantèlement, même en cas de faillite de la société qui a installé les éoliennes.

À propos d'ENGIE

Nous sommes un groupe mondial de référence dans l'énergie bas carbone et les services. Avec nos 170 000 collaborateurs, nos clients, nos partenaires et nos parties prenantes, **nous sommes engagés chaque jour pour accélérer la transition vers un monde neutre en carbone, grâce à des solutions plus sobres en énergie et plus respectueuses de l'environnement.** Guidés par notre raison d'être, nous concilions performance économique et impact positif sur les personnes et la planète en nous appuyant sur nos métiers clés (gaz, énergies renouvelables, services) pour proposer des solutions compétitives à nos clients.

ENGIE Green

Siège social: Le Triade II - Parc d'activités Millénaire II
215, rue Samuel Morse - CS 20756 - 34967 Montpellier cedex 2
Tel.: 0499528515 - Fax: 0499526471

Antenne régionale: 14, rue du Sous-Marin Vénus
Immeuble Le Nautilus - CS 94489 - 56324 Lorient

Votre interlocuteur:

Samuël GAUTHIER
Chef de projet Énergies Renouvelables

M +33 (0)6 30 12 57 16
samuel.gauthier@engie.com



Retrouvez notre actualité sur [engie-green.fr](https://www.engie-green.fr)
et sur les réseaux sociaux



ENGIE GREEN



ENGIE Green France



@ENGIEGreen

